

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire – Commune
Compte-rendu de la rencontre du 12 juin 2025
À l'hôtel Francis à New Richmond et en visioconférence

Liste des présences¹ :

Organisation	Représentant-e-s	Présence (X)
Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	Jonathan Synnott	X
Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure inc.	Ronald Cormier	X
Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc.	Éric Boudreau	
Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI) - Conseil de la Gaspésie	Simon Gosselin	
Bois CFM (coopérative forestière Matapédia)	Simon Roy	
Bois d'œuvre Cedrico inc. (Causapscal)	Vanessa Bouffard	X
	Thibault	
	Jean-François Desbiens	X
Club des Ornithologues de la Gaspésie	Pierre Poulin	
Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie (CENG)	Yves Briand	X
Conseil de l'Eau Gaspésie Sud	Julie Leblanc	
	Catherine Dutil	X
Conseil régional de l'environnement GIM	Christian Besnier	X
	Marine Lizy	X
Coop accès Chic-Chocs	Antoine Blier-Dufresne	
	Bruno Béliveau	
Coopérative d'aménagement forestier de Grande-Vallée	Gino Chicoine	
Coopérative des travailleurs forestiers Eaubois	Dominic Larrivée	
	Laurie Chicoine	
Coopérative forestière de la Gaspésie	Gabriel Parisé	
Damaboïs Division Cap-Chat	Denis Bernier	X
	Geneviève Bernier	
Damaboïs Division St-Damase	Denis Bernier	X
	Geneviève Bernier	
Destination Chic-Chocs inc. (rivière Sainte-Anne)	Samuel McInnis Major	
Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ)	Alissa Coquereau	X
Fédération Québécoise des Chasseurs et Pêcheurs (FEDECP) GIM	Anthony Assels	X
Fédération québécoise des clubs quads de la Gaspésie et des Îles	Mathieu Vallière	X
Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)	Christophe Jourdain-Bonneau	X
	Louis Laflamme	

Foremo	Charles-Philippe Laflamme	X
Gaston Cellard inc.		
Groupe de scieries G.D.S. inc	Mathieu Piché	X
	Larocque	
	Steve Leblanc	X
Groupe Lebel, Division Nouvelle	François Godin	X
Groupement agroforestier de la Ristigouche	François Bélanger	
Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs	Pierre-Luc Desjardins	
Groupement forestier coopératif de la Péninsule	Brian Lequesne	
	David Paradis	
Groupe forestier coopératif Shick-Shock	Simon St-Laurent	X
Groupe forestier Rocher Percé inc.	Sylvain Réhel	
Mi'gmawei Mawiomí Secretariat	*	
MRC Avignon	Laurent Nadeau	
MRC Bonaventure	Dany Voyer	
	Christian Grenier	
	Ariane Couillard	X
MRC de la Côte-de-Gaspé	Daniel Harbour	
	Pascal Caron Savard	
MRC de la Haute-Gaspésie	Charles-Philippe Laflamme	X
	Maryse Létourneau	
MRC de la Matapédia	Mario Turbide	
MRC de la Matanie	Eugénie Arseneault	X
MRC le Rocher Percé	Louis Babin	X
	Christine Roussy	
Multicèdre	Marc-André Robert	
Parc national de la Gaspésie	Aurélien Rivard	
Parc national Forillon	Mathieu Côté	X
Pourvoirie Falls Gully	Stéphane Cloutier	
PRAU Gesgepegiag	Ken Arseneault	
PRAU Gespeg	Frédéric Huet	X
	Claudie Carignan	X
PRAU Listuguj	Martin Cummings	
Reboiseurs de la péninsule		
Regroupement des MRC de la Gaspésie VHR)	Dany Scott	X
Regroupement des MRC de la Gaspésie (Vie forestière)	Achille Oettli	X

Regroupement restauration des trois rivières Pabos	Daniel Huard Douglas Hunt	
Réserve faunique de Port-Daniel	Yves Briand	
Réserve faunique des Chic-Chocs	Yves Briand	
Rosario Poirier inc.	Luc Poirier	
Sappi		
Sentier international des Appalaches	Jean-Pierre Gagnon Jean-Marc Hardy	
Sépaq (réserves fauniques)	Patrick Gendreau	X
Société Cascapédia inc.	Marc-André Bernard	X
Société de gestion de la rivière Cap-Chat	Antoine Tasset	X
Société de gestion de la rivière Grande-Rivière	Maureen Mercier	
Société de gestion de la rivière Madeleine	Caty Fournier	
Société de gestion des rivières de Gaspé inc.		
Société de restauration et de gestion de la Nouvelle	Jade Boissonneault	X
Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	Claude Fecteau	
Uniboard Canada	Jérôme Pelletier	X
ZEC Baillargeon	Dave Adams	
ZEC des Anses	Douglas Murphy Denis Michaud	

Présences du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : Steve Bujold ; Jason Argouin ; Annie Malenfant ; Étienne Guillemette ; Marc-André Delorme; Catherine Brunet ; Daniel Chouinard ; Caroline Hamelin ; Félix O’Connor, Mélanie Gaudette; Sylvain Pelletier-Bergeron, Mathieu Prévost

BMMB : Olivier de Champlain

Invité.es :

TGIRT : Guillaume Berger-Richard ; Geneviève Hamelin

¹ À noter que les présences en conférence virtuelle peuvent plus facilement varier durant la rencontre que lors d’une séance en présentielle. Ainsi, les gens indiqués comme présents l’ont été durant un moment lors de la rencontre mais pas nécessairement tout au long de celle-ci. N’hésitez pas à me faire part d’une erreur dans les présences.

Point	Discussions
1. Ouverture de la rencontre Tour de table Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'ouverture de la rencontre se fait vers 9 h. Un tour de table est fait. Un rappel des procédures d'assemblée est fait. L'ordre du jour est lu. Guillaume propose de déplacer le Bilan de la refonte des VOIC avant les présentations du MRNF. <u>L'ordre du jour est adopté tel que modifié.</u>
2. Présentation Bilan des VOIC	Présentation du Bilan de la refonte des VOIC
3. Présentation du calendrier et du déroulement du calcul de possibilité forestière Présentation de la priorisation des analyses et des intrants fournis au FEC	Le MRNF fait la présentation du calendrier et du déroulement du calcul de possibilité forestière. Deux mentions nouvelles : - Le décret sur le redécoupage des unités d'aménagement a été publié hier; la Gaspésie aura désormais deux UA. Ce redécoupage sera appliqué seulement en 2028, mais sera désormais pris en compte. - Pour ce qui est des stratégies sur le caribou en Gaspésie, aucune position officielle des autorités est à annoncer. <i>Interventions</i> « On travaille sur les VOIC, qui sont fondamentaux au PAFIO. Étant donné que la loi 97 prévoit l'abolition des PAFIO, serait-il possible d'avoir plus d'éclaircissements à ce sujet pour ne pas avoir l'impression de travailler dans le vide? » - On ne sait toujours pas ce qui se passera avec les PAFIO ou la loi 97. Toutefois, pour le travail qui est effectué actuellement, les résultats seront à toutes fins pratiques appliqués régionalement, à moins d'avis contraire. Pour l'instant, on travaille sur le calcul, et rien n'indique que ça ne passera pas, alors on continue notre travail comme il se doit. - Normalement, la détermination du BFEC est fait un an avant son application, ce qui nous amène à 2027, donc 2026 serait une année de consultation. Pour le BFEC, le train passe et on continue; le processus décisionnel poursuit donc. « Tous les scénarios finissent par une coupe totale; pourquoi? Et en Gaspésie, est-ce que d'autres procédures de rétablissement des forêts ont été analysées pour favoriser le repeuplement? » - Les scénarios dépendent de l'essence et de la région, mais ne se terminent pas toujours par une coupe totale. - Pour ce qui est des différents scénarios, encore une fois, il faut toujours prendre en compte l'essence, la région et la strate analysée. Le BFEC limite toutefois le nombre de scénarios pouvant être analysés. Il faut aussi rappeler que si un scénario de coupe partielle est possible, il est nécessairement inclus dans l'analyse du BFEC pour tester différents objectifs d'aménagement.

	« Pour les AIPL, est-ce qu’il y a différents scénarios avec différents investissements? Certains travaux prévus ne sont pas réalisés. Est-ce que la partie économique fait aussi partie des scénarios ou on parle seulement de l’aménagement? » - Habituellement, on n’analyse pas différents degrés d’intensité puisqu’on est limité dans le nombre de scénarios à analyser. Le MRNF essaie donc d’avoir trois scénarios avec trois degrés d’investissements différents. « Les courbes de croissance sont-elles basées sur les antécédents du peuplement? » - Le BFEC utilise ses inventaires décennaux, et les courbes sont basées sur nos régions et nos sols, mais une dégradation locale ne sera pas captée à cette échelle. Le MRNF n’a pas d’influence sur ces courbes. « Dans les scénarios visant à améliorer la qualité des tiges (notamment des résineux), est-ce qu’on a analysé selon les besoins qu’entraîneront les changements climatiques? » - Le plan de restauration de la qualité des tiges est basé sur les préoccupations liées à l’approvisionnement en matière ligneuse. La question posée relève plutôt de la composition des forêts que de l’approvisionnement en matière ligneuse, mais les enjeux liés aux changements climatiques seront pris en compte dans d’autres contextes. « L’affirmation selon laquelle il n’y avait pas assez de preneurs pour le bouleau et le peuplier est à préciser; ce n’est pas parce qu’il n’y avait pas preneurs, mais plutôt parce que la possibilité forestière pour ces essences était limitée. » - Sur les 50 dernières années, les moments où la demande était élevée sont rares. Les années où on a réussi à atteindre les possibilités forestières pour le bouleau sont pratiquement inexistantes, mais ce n’est pas la même réalité pour le peuplier, en effet. - Auparavant, la récolte de bouleaux et de peupliers nuisait trop aux résineux (lorsque simulée en coupe totale). Avec le nouveau modèle et les nouvelles courbes de croissance, il est maintenant intéressant de réanalyser cette approche et de voir les résultats. « Il semble y avoir une erreur dans le rejet des feux de forêts dans l’analyse des changements climatiques de la région. Il serait pertinent de revoir cette décision. » - Le BFEC a fait des analyses qui semblent confirmer que les feux ne seront pas un enjeu majeur dans la forêt. La stratégie du BFEC est d’intégrer une composante « Feux » lorsqu’il y aura véritablement des feux. - Nous sommes encore au début des analyses des répercussions des changements climatiques, alors d’autres éléments seront ajoutés au fur et à mesure que les travaux se poursuivent. « Pour ce qui est des espaces de liberté, vous dites que vous avez des données. Serait-il possible de partager ces données et les calculs associés? » - Toutes les données et les calculs ont été présentés et se retrouvent dans le Powerpoint à cet effet.
4. Présentation sur l’état du territoire forestier aménageable	Le MRNF fait la présentation de l’état de situation des AIPL. <i>Intervention</i>

	« Quelle est la superficie disponible à la récolte en Gaspésie? » En Gaspésie, 40 % de la superficie est récoltable, donc 1,2 millions d’hectares.
5. Activité de jeu sérieux	Le MRNF présente le jeu sérieux et la carte de jeu à jouer. <i>Interventions</i> « Il semble manquer un joueur important à la table : le ministère de l’Environnement. Il faudrait être en mesure d’ajouter des carrés verts pour l’ajout d’aires protégées. De cette façon, la réflexion sur les AIPL prendrait en compte l’autre approche en cours. » - Le MRNF a décidé de ne pas inclure le volet des aires protégées, puisque ces dernières relèvent d’un autre ministère et qu’il est difficile de se prononcer. Les participants sont toutefois invités à soulever cet élément dans leurs discussions, mais le MRNF n’a pas de pouvoir sur les aires protégées. - L’idée du jeu est de prendre le pouls des membres de la TGIRT concernant l’approche générale à privilégier, et non pas de cibler précisément des zones. Le suivi sera effectué dans une autre TGIRT. - Le processus relatif aux aires protégées n’appartient pas au MRNF, et donc il n’avait pas la liberté de présenter celles qui sont prévues pour l’instant. Celles qui sont toutefois adoptées et connues sont déjà inclus dans l’exercice. <i>Retour sur le jeu</i> - Se rapprocher des usines, donc AIPL en périphérie - Pour l’exercice 4, concentrer les AIPL dans des secteurs (2 AIPL dans un secteur pour laisser du lousse dans d’autres) - Pas un exercice facile, mais plaisant - Il manque beaucoup d’informations pour mener à bien l’exercice (p. ex., pont, connectivité) - Certaines craintes au niveau de la biodiversité si les AIPL sont trop concentrées - Beaucoup de réflexions sur les endroits stratégiques pour les AIPL (vent, paysage, proximité des usines et des villages, etc.) - Tentative de conserver la connectivité dans certains secteurs, ce qui concentre les AIPL dans d’autres - Agrandir des secteurs d’AIPL pour limiter le nombre de chemins et faciliter l’entretien de ces derniers - Tentative de se rapprocher aussi des travailleurs sylvicoles - Exercice demandant d’aller au contraire de l’approche de triade; découplage nécessaire entre les ministères pour ses décisions
6. Exercice de priorisation et présentation d’un sondage (analyse multicritère)	Guillaume présente le sondage. <i>Intervention</i>

	« La pertinence du sondage est floue. Tous les groupes ont leurs propres intérêts à cœur et, sans information supplémentaire, il est difficile de voir ce que le MRNF en retirera. Il serait beaucoup plus intéressant de répondre au sondage en grand groupe que de chacun y répondre selon ses propres volontés. » • Certaines tendances sont peut-être faciles à déceler, mais il est intéressant de voir si certaines nuances plus subtiles peuvent ressortir. • L’objectif de l’exercice est aussi de faire en sorte que les participations discutent et fassent part de leurs opinions. • L’exercice de priorisation sera fait par table, et on essaiera de faire ressortir des tendances générales, voire des consensus. <i>Retour sur la priorisation (Non-exhaustif)</i> • L’exercice n’a pas pu être complété par un groupe, car le but de l’exercice et les énoncés en soi n’étaient pas clairs • Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes dans une approche écosystémique, tout ce qui touche la protection de la biodiversité (rendement par hectare, qualité des tiges, etc.), doit être au sommet des priorités • Il y a une incohérence à vouloir augmenter les AIPL quand nous n’avons pas, même dans un horizon de 150 ans, les budgets nécessaires pour atteindre les 15 % visés • Il faut d’abord faire plus avec ce que nous avons déjà (2^e et 3^e transformation) • La préservation des vieilles forêts semble être une priorité consensuelle (dans le haut de la liste, mais pas nécessairement au premier rang) • Il faudrait aussi analyser l’option d’exploiter mieux les AIPL déjà présentes • Il manquait trop d’informations pour pouvoir établir clairement un ordre de priorités • Pour développer la 2^e et 3^e transformation, il est essentiel de sécuriser l’approvisionnement, et donc de maintenir la possibilité forestière La direction du MRNF résume les deux questions principales aux participants : 1. Quelle est votre degré de tolérance à avoir des UTA rouges (altération élevée) en Gaspésie? 2. Quelle est votre degré de tolérance à l’augmentation des AIPL en Gaspésie? <i>Interventions</i> <u>Question : niveau d’altération des UTA</u> « Si on augmente le nombre d’AIPL mais qu’on garde les mêmes degrés d’altération, on ne fait que repousser la restauration. » • Ce n’est pas parce que tu augmentes les AIPL qu’il y aura plus d’altération dans cette région. « Dans le VOIC Structure d’âge, on avait exploré de retirer le seuil de 80 ans, et d’aller vers un âge plus élevé. » • Le VOIC Structure d’âge n’est pas touché dans cet exercice. • L’idée du VOIC était de définir comment on qualifiait les vieilles forêts, et le concept de 80 ans n’est pas modifiable. • Si les cibles de vieilles forêts sont atteintes dans un secteur, rien n’empêche d’aller en couper.
--	---

	• Le 30 % d’aires protégées annoncés par l’État vise à protéger les cimes des forêts et les terrains naturels. • La question vise à savoir si, pour compenser les baisses de possibilité, on accepte de débarrer des AIPL ou d’augmenter le degré d’altération. • Les industriels avaient nommé qu’ils aimeraient avoir le 20 % d’altération. Ce qu’on remarque sur les territoires d’approvisionnement qui sont gelés, il y a de moins en moins de récoltes possibles à court terme. Nous nous dirigeons vers un mur. « Nous sommes déjà à 16,2 % et 11,4 % dans nos UA. On veut aller chercher plus d’argent pour s’occuper d’atteindre le 15 % déjà établi. Tant qu’il n’y aura pas une plus grande production, il y aura toujours une fuite en avant. Il y a un rajeunissement global en Gaspésie; on situe le point de bascule à 80 ans, alors qu’il devrait être à 300 ans. » • Il y a un problème avec la définition qu’on donne aux vieilles forêts, puisqu’on parle des arbres. Une forêt de 400 ans peut en réalité être composée d’arbres de 4 ans en raison d’un feu de forêt. • On ne peut pas considérer que si on ne touche pas à la forêt pendant 80 ans que nous aurons une vieille forêt; le chablis, la TBE, etc. perturbent le vieillissement. • Il y a 40 % du territoire non aménageable, et nous devons y ajouter le 30 % d’aires protégées, ce qui pourrait augmenter le territoire non aménageable à 50 %. C’est dans ce contexte qu’on se demande si on ne peut pas augmenter l’altérité ailleurs pour compenser. « Nous sommes supposés être dans une approche d’aménagement écosystémique. Déjà, si on commençait par y aller par étape et de commencer à 10 %, mais bien géré, peut-être que l’acceptabilité sociale serait au rendez-vous pour augmenter la proportion à 15 %, voire 20 %. Nous devrions optimiser les AIPL déjà consenties au lieu d’augmenter la proportion sans être capable de l’atteindre. » • Nous ne sommes pas capables d’atteindre le 15 % d’AIPL en raison des territoires non aménageables. • Si on veut avoir le 20 %, c’est certainement si on a les budgets et la main-d’œuvre nécessaires. Cet objectif nous permettrait de nous laisser du lousse dans certains secteurs. Cette augmentation pourrait être bénéfique de tous les côtés. « À l’heure actuelle, certaines UTA sont gelées à la récolte. Lorsqu’elles seront accessibles, est-ce qu’elles permettront aux AIPL d’être exploitées? » • Les AIPL se développent chaque quinquennale. Par contre, il y a toujours un roulement donc il y a très rarement des AIPL qui se libèrent entièrement d’un coup. Il n’y a donc pas moyen de les récolter sans aller dans le rouge. • Le BFEC pourra offrir des réponses à ces questions. « La possibilité forestière n’est pas limitée par le budget, c’est le temps nécessaire à la coupe. Toutes les AIPL possibles sont exploitées. On pourrait couper dans les scénarios de base et s’orienter vers les scénarios intensifs. » « Est-ce que vous préféreriez passer du vert au jaune au lieu de passer du jaune au rouge? »
--	--

	« On peut aller à 20 % du TA selon la SADF, et l’impact réel sur le territoire serait une perte de 3 % de ce qui est en restauration. Si on respecte la SADF, je suis d’accord qu’on se donne du lousse. Nous ne serions pas perdants au niveau régional, et les industriels pourraient avoir un peu plus de lousse. » « Il y a différentes façons de faire de l’intensif. Transiter un peuplement vers l’intensif ne passe pas toujours par une coupe totale. Il y a plusieurs facteurs qui peuvent être introduits. Aussi, il faut aussi bien faire le temps. On souhaite maintenir la possibilité forestière sur le long terme; on a perdu en capital, en qualité et en potentiel. Pour qu’une industrie soit saine sur le long terme, il faut se pencher sur les façons d’y arriver. Si plusieurs clauses et limites sont décrites dans les mesures implantées pour s’assurer de garantir une belle productivité saine, il est possible de rallier plusieurs personnes. » • Il faut savoir que présentement, on récolte toujours moins que ce qu’on pourrait. Nous sommes en plein dans une période de creux de la possibilité, mais dans quelques années, plusieurs jeunes peuplements seront prêts à la récolte. Toutefois, les industriels seront toujours limités dans leur exploitation. « Le fait de pouvoir concentrer les activités dans certaines zones semblait répondre aux besoins de plusieurs intervenants. C’est aussi une approche qui permet de conserver la connectivité dans d’autres secteurs. » « Pourquoi ne pourrait-on pas cibler les UTA qui chevauchent les AIPL plutôt que de simplement augmenter les AIPL? On pourrait seulement diminuer les contraintes dans ces UTA pour permettre l’exploitation. » • Avant de geler une UTA, on devrait garder le scénario de base, mais descendre au niveau de l’AIPL pour tester d’autres scénarios. • Si on débloque plus de budget disponible en faisant passer les UTA du vert au jaune que du jaune au rouge, peut-être que ça pourrait être une meilleure option. Il faudrait voir quelle option permet de faire les gains les plus intéressants. • Les cibles seraient maintenues, mais on dégagerait les AIPL. « L’idée derrière les COS était que les industriels viennent et font le plus possible pour ne pas avoir à revenir. Par contre, en dégageant les AIPL seulement, on va à l’encontre de cette idée. Il faudrait soit dégager les AIPL seuls, soit dégager des UTA au complet. » • Si on dégage les AIPL seulement pour le VOIC Vieilles forêts, il reste quand même tous les autres VOIC, AEC, etc. • Il faudrait avoir deux cibles : une cible SADF et une cible AIPL. La TGIRT recommande, dans le cadre des travaux du BFEC, d’accepter d’élever les niveaux d’altération. La proposition est adoptée. <u>Question : Augmentation du pourcentage d’AIPL</u> <i>Interventions</i>
--	--

	« Selon l'exercice de priorisation, l'augmentation des superficies des AIPL n'était pas une priorité; c'était plutôt l'optimisation des superficies actuelles. » • Ce qu'on a toujours proposé, c'est de tester les différents scénarios (15 %, 20 %, 25 %). La question est : si le but est de maintenir la possibilité forestière, est-ce que 15 % est suffisant? Puisque le MRNF risque de devoir se positionner avant la prochaine TGIRT, alors le ministère cherche à savoir ce que la TGIRT priorise. « Plusieurs tables ont mis en priorité la possibilité forestière, donc si c'est le 20 % qui l'atteint, alors il faudrait la respecter. » Proposition : La TGIRT recommande de demander au BFEC de trouver la proportion minimale d'AIPL qui permet de maintenir la possibilité forestière, jusqu'à un maximum de 25 %. • Cette proportion de 25 % est beaucoup trop élevée; il faudrait qu'il y ait plus de détails et de balises. La proportion s'approche de l'écodéficience. Si on protège une plus grande part du territoire, ce n'est pas pour qu'on commence à exploiter plus ailleurs. Il faut tendre vers la restauration. Si on met en place de bonnes pratiques, peut-être qu'on peut monter à 25 %, mais pour l'instant, c'est un peu rapide. • Il faut aussi penser qu'on n'atteignait pas le 15 % en 150 ans, alors le 25 % ne sera pas atteint du jour au lendemain. • Même si on mettait le taux à 70 %, la coupe forestière resterait identique. Le but est de concentrer les coupes au même endroit. La possibilité forestière reste la même, c'est la répartition de l'exploitation qui change. « Le choix d'aller à 25 % est trop rapide pour faire le tour de la question. Il n'y a pas eu de réflexion sur le maintien des caractéristiques du territoire d'un point de vue écologique, notamment sur le concept de la triade. Par ailleurs, il y a plusieurs points de l'ordre du jour qui ont sauté, notamment le régime forestier, et plusieurs autres points qui ont été abordés risquent d'être abolis en raison de ce nouveau régime. » • Peu importe la proportion choisie, on ne sait même pas où il sera localisé. Il faut donc s'entendre maintenant sur quel pourcentage nous paraît adéquat. « Dans ce contexte, si on se limite à 20 % avec le BFEC et que cette limite descend drastiquement la possibilité forestière, le MRNF n'aurait pas le choix d'accepter. » • Le but de cette discussion aujourd'hui était de sentir le pouls de la TGIRT pour savoir comment répondre au BFEC le temps venu. • Il est possible que des décisions soient prises par le MRNF ne respectent pas entièrement la volonté de la TGIRT selon les résultats qu'il recevra du BFEC. « On peut bien demander au BFEC de respecter la possibilité forestière, cette mesure risque de ne plus être adéquate une fois que les nouvelles aires protégées seront établies. Il semblerait qu'on travaille encore à l'aveugle. » • Nous n'avons pas le choix de travailler avec les données que nous avons à l'heure actuelle. Des décisions doivent être prises lorsque le BFEC le demandera. • L'idée était de rencontrer la TGIRT avec des données, mais c'est impossible pour ce calcul.
--	---

	Aucune recommandation n'est retenue par la TGIRT
7. Lecture et adoption du compte rendu des dernières TGIRT Commune	Point reporté
8. Suivis	Budget 2025-2026 Point reporté Planification 2025-2026 Point reporté Autres points (TGIRT/TLGIRT) Point reporté Bilan des modes de fonctionnement Point reporté Rapport annuel 2024-2025 Point reporté
9. Présentation de la démarche provinciale d'intégration des enjeux de la TGIRT liés aux changements climatiques	Point reporté
10. Nouveau régime forestier	Point reporté
11. Varia	Point reporté
12. Période pour remplir le sondage	Les membres de la TGIRT sont invités à remplir le sondage.
13. Fin de la rencontre	La rencontre est levée à 16h31.

Tous les documents sont disponibles sur le site internet de la TGIRT au lien suivant : <https://tgirtgaspesie.com/espace-membre/rencontres/table-commune/>

Tableau de l'ensemble des suivis

Mandats / suivis	Par	Provient de - Date de rencontre
2 ^e Atelier changement climatique : Interpeller le secteur faune du MELCCFP afin de participer à l'atelier sur l'adaptation des forêts aux CC	Annie Malenfant	2023-06-20
PAFIT 2023-2028 : Des retours individuels sur les préoccupations du PAFIT seront faits et des comptes-rendus seront mis disponibles.	MRNF	2023-09-19
MHB : Organiser une sortie terrain sur les milieux humides boisés – établi en fonction des éléments du comité MHH	MRNF et TGIRT	2023-06-20